

La Boussole

elle vous guide là où on se soucie de vous



Juillet 2022

Numéro 14



Dans ce numéro :

Informations utiles.....	2
Instances du 17 Juin 2022.....	8
Elections professionnelles 2022.....	12
Le coin détente.....	13
Contacts.....	14



Journal de la section syndicale SUD SANTE SOCIAUX
de l'hôpital gériatrique Philippe Dugue



Communication syndicale : le journal La Boussole de la section locale Sud Santé Sociaux n'est pas paru depuis un an. La recherche des informations, la rédaction, la mise en page, tout ceci prend du temps. Au vue du contexte de travail difficile pour tout le monde et du faible temps de décharge que nous avons (2 jours par mois x 3 personnes = 6 jours par mois), le journal n'était pas la priorité ces derniers mois. Il n'y a pas de volonté de l'équipe de l'arrêter, vous êtes plusieurs à nous l'avoir réclamé et il est important que les agents qui le souhaitent puissent avoir quelques informations. C'est pourquoi il est de retour et nous essaierons autant que possible de le refaire régulièrement (tous les mois ou tous les 2 mois).

Offres d'emploi : vous pouvez les consulter sur internet, entre autre sur le site de l'établissement qui reconduit sur le site de la FHF :

[Offres d'emploi Hôpital gériatrique Philippe Dugué \(Chevreuse\) – Fédération Hospitalière de France \(FHF\)](#)

Les offres d'emploi parues à ce jour concernent la recherche d'animateur·trice, d'aides-soignants·es diplômés·ées ASG, infirmiers·ières de nuit, infirmier·ières pour l'USLD l'EHPAD et la MAS, aides-soignants·es ou AMP, aides-soignants·es ou AES pour la MAS, psychomotricien·ne, infirmier·ière coordinateur·trice pour le SSIAD, aides-soignants·es pour le SSIAD, éducateur·trice spécialisé·e pour la MAS, assistant·e de direction.

Il n'y a pas d'annonce du moins ni sur le site de l'établissement ni sur celui de la FHF pour le recrutement d'une ou d'un ergothérapeute, il n'y a plus d'annonce pour le recrutement d'une ou d'un médecin.

Sud Santé Sociaux a fait remarquer à l'équipe de direction qu'alors que les départs sont connus et annoncés, il n'y a aucune anticipation dans la parution des offres d'emploi, le recrutement étant déjà en berne. Cette information a été reconnue, l'établissement voulant améliorer ce point. Nous ne comprenons par exemple pas pourquoi on ne fait pas toujours paraître une offre d'emploi avec une date « poste à pourvoir à compter du (date) » comme ils le font parfois donc c'est possible. **Pendant qu'on tarde à se réveiller et faire paraître ou demander de faire paraître une offre d'emploi, la charge de travail se répercute sur les agents présents quel que soit le domaine d'activité, ce n'est donc pas sans conséquences !**



Par ailleurs, la façon d'accueillir des personnes en entretien, des stagiaires, des intérimaires, des nouveaux·elles recrutés·ées, à tous les niveaux par les collègues de tout secteur d'activité comme par la hiérarchie, donne la première impression de l'établissement et de la future ambiance de travail qui donnera envie ou non de rester, qui donnera lieu à une mauvaise ou bonne image de l'établissement, qui donnera envie d'envoyer son CV ou non. A nous toutes et tous d'être accueillants donc.

URGENT

**cherche personnes sachant dire bonjour.
Avec ou sans expérience.**

Contact service RH : le service des ressources humaines est en train de réorganiser sa répartition des tâches. Afin de permettre un suivi des dossiers même en l'absence de son interlocuteur habituel, le service RH demande aux agents de toujours mettre l'adresse générale rh.hgc@ght78sud.fr en copie dans les mails. C'est une bonne proposition de leur part que nous vous conseillons d'appliquer.

Préavis : nous vous rappelons que les durées de préavis sont les suivantes.

- Ancienneté inférieure à 6 mois : 8 jours.
- Ancienneté de 6 mois à moins de 2 ans : 1 mois.
- A partir de 2 ans d'ancienneté : 2 mois.

Choix des jouets pour les enfants du personnel : chaque année au mois de Juillet, le catalogue de jouets est diffusé pour que les agents qui ont des enfants de moins de 13 ans puissent choisir les cadeaux de Noël. Le service RH vient de transmettre les informations dans le dernier bulletin de paie.



Massages bien-être pour les agents : les dates des massages bien-être pour le personnel reprennent à la rentrée, l'inscription se fait toujours au niveau de l'accueil.

Planning 2022
Séances de massage « Bien-être »

**Les séances auront lieu au 2^{ème} étage
(à gauche du vestiaire homme)**

SEPTEMBRE	1^{ER}, 15 et 29
OCTOBRE	13 et 27
NOVEMBRE	10 et 24
DECEMBRE	8 et 22

Ecoute psychologique pour le personnel : malgré l'amélioration de la crise sanitaire, les conditions de travail restent difficiles pour bien d'autres raisons. Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de contacter gratuitement des services d'écoute psychologique, que ce soit par la médecine du travail ou l'assurance de l'établissement. Vous trouvez ces informations à côté des badgeuses.

NOTE AU PERSONNEL

CELLULE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Suite à la récente adhésion de l'Hôpital gériatrique Philippe Dugué à OSTR, organisme de santé au travail, et dans le cadre de la crise sanitaire actuelle que nous traversons, une cellule de soutien psychologique par téléphone a été mise en place pour l'ensemble du personnel de l'établissement afin de vous accompagner et vous soutenir au quotidien.

Comment y accéder ?

Il suffit de prendre contact avec le secrétariat du Dr GUILLOREAU, médecin du travail :

aep27@objectifsantetravail.fr

Pour en savoir plus sur ce service, les gestionnaires RH se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Les ressources humaines.

NOTE AU PERSONNEL

ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE GRAS SAVOYE

Dans le cadre de notre contrat d'assurance statutaire, l'Hôpital gériatrique Philippe Dugué de CHEVREUSE est adhérent au centre d'écoute psychologique, plateforme téléphonique permettant aux agents d'entrer en relation avec un psychologue clinicien.

Nous voulons vous rassurer sur le maintien de cette activité pendant cette période si particulière que nous traversons tous.

Les psychologues continuent de soutenir les agents 24h/24 et 7j/7 afin de les aider à gérer au mieux les impacts psychologiques de cette situation exceptionnelle et à retrouver un meilleur équilibre de vie.

Depuis lundi 16 mars 2020, les psychologues traitent les appels depuis leur domicile. Et en cas de débordement, le secrétariat délégué est amené à réceptionner les appels.

Il suffit de composer le :

0 800 30 10 47

Nous vous rappelons que vous pouvez également prendre contact avec eux par l'intermédiaire de l'[espace bénéficiaire](#) sur le web. Vous pouvez ainsi communiquer par tchat et/ou par email.

À cet effet, nous vous rappelons les codes d'accès :

Site Internet : www.psy.fr
Identifiant : grassavoie
Mot de passe : grassavoie

Les psychologues sont disponibles pour répondre aux préoccupations des agents mais aussi à celles des managers.

Ces discussions sont totalement anonymes et confidentielles, ni l'établissement, ni GRAS SAVOYE n'en auront connaissance.

Pour en savoir plus sur ce service, le service RH se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Les ressources humaines.

Accident de travail : nous vous rappelons que vous avez **24 heures** pour déclarer ou faire déclarer un accident de travail, l'établissement dispose lui de 48 heures pour le déclarer auprès de la CPAM.

Demande de congés et autres jours : l'établissement pour organiser les départs en congés distribue des documents à remplir sur 2 périodes de l'année. Néanmoins, vous êtes quelques-uns à nous avoir signalé ne pas connaître le formulaire habituel « demande de congés » que vous trouverez sur qualnet notamment. Ce formulaire est valable tout le temps, toute l'année, vous le remplissez et le petit coupon détachable doit vous être remis après décision. Même si vous avez déjà remis une demande de congés, celle-ci peut être modifiée encore avant le 15 du mois précédant la date de départ. Vous avez le droit de demander des changements en remettant ce formulaire, la demande sera validée ou non par votre responsable.

DEMANDE DE CONGÉ

Nom : _____ Prénom : _____
 Service : _____ Grade : _____
 *Solicite un congé du _____ au _____

*Sous réserve de l'ouverture de mes droits au vu de mon cumul annuel. Je prends note que l'établissement se réserve le droit de réajuster mon compte si nécessaire.

Nature du congé	
CA (congé annuel)	<input type="checkbox"/> CA-1 <input type="checkbox"/>
RTT (réduction du temps de travail)	<input type="checkbox"/> RTT-1 <input type="checkbox"/>
CHOS (congé hors saison)	<input type="checkbox"/> CHOS-1 <input type="checkbox"/>
CF (congé de fractionnement)	<input type="checkbox"/> CF-1 <input type="checkbox"/>
EFM* (absence pour enfant malade)	<input type="checkbox"/>
CEX* (congé exceptionnel : mariage, décès...)	<input type="checkbox"/>
CET (compte épargne temps)	<input type="checkbox"/>
RECF (récupération férié)	<input type="checkbox"/>

*Justificatif à joindre impérativement

Avis du responsable hiérarchique

Favorable Défavorable
 Date : _____ Signature : _____

Visa du service RH

Droit pour l'année : _____
 Solde de jours avant demande : _____
 Nombre de jours demandés : _____
 Solde de jours après demande : _____
 Date : _____ Signature : _____

Décision du Directeur

Favorable Défavorable
 Date : _____ Signature du Directeur : _____

DEMANDE DE CONGÉ

Partie réservée à l'agent
 Nom : _____ Prénom : _____
 Service : _____
 *Votre demande de congé du _____ au _____ est accordée refusée
 Nature du congé : _____ Signature du Directeur : _____

Réf. : FORM-RH-CONG-001 v. 5 Création le : 12/10/2010 Mise à jour le : 23/11/2017
 Emetteur : Christophe COMPARIN



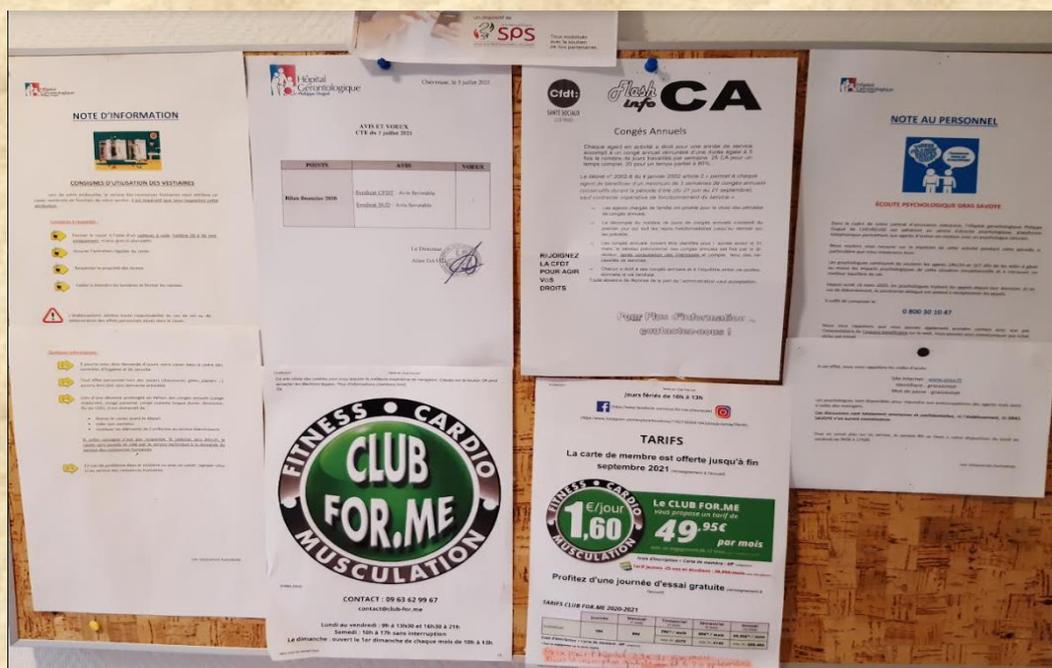
Droits des agents face à leur hiérarchie : nous rappelons que tout agent convoqué par un responsable a le droit d'être représenté et accompagné par un représentant du personnel de son choix. Beaucoup d'agents l'ignorent et cela peut occasionner des situations dans lesquelles on inquierait, justement ou injustement, des agents. **Même quand un responsable demande à vous voir et vous dit qu'il n'y en a que pour 5 min, vous avez le droit d'aller chercher un représentant du personnel pour vous accompagner, c'est un droit ! On ne peut pas vous le refuser.**

Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière du 21 Juillet : voici quelques informations que nous ne pourrions développer davantage car certains points sont encore en discussion au niveau du gouvernement.

- réintégration du personnel soignant suspendu pour défaut de vaccination contre le Covid-19 : la HAS a exprimé son opposition à leur réintégration.
- modalités de calcul de la prime de service : aucune réponse fournie.
- prime de nuit et indemnité weekend : question qui sera étudiée à la rentrée avec les signataires du Ségur, à surveiller car souvent un avantage donné dissimule une perte autre part.
- Relèvement de l'indice minimal de traitement : les grilles évoluent mais il semblerait que seuls les premiers échelons soient modifiés et les grilles se retrouvent "tassées".

Protection liée à l'information de conflits d'intérêts : l'article 6 ter de la loi du 13 Juillet 1983 explique bien qu'aucune sanction ne peut être prise contre un agent qui relate ou témoigne « aux autorités judiciaires ou administratives (...) de faits (...) susceptibles d'être qualifiés de conflits d'intérêts (...) dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions », après en avoir informé en vain l'une des autorités hiérarchiques dont il relève.

Affichages et règlementation : l'établissement dispose de ses propres panneaux d'affichage près des badgeuses au rez-de-chaussée et au second étage. Les organisations syndicales ont le droit de diffuser des informations dans leurs propres tableaux au second étage, de main à main, dans les salles type de transmissions en dehors des passages ouverts/publics. Or il y a comme une anomalie sur la photo de ce panneau du second étage :



En effet, vous pouvez voir **un tract syndical sur le panneau de diffusion de l'établissement**. Soit l'établissement diffuse les tracts d'une seule des organisations syndicales ce qui pose bien des questions, soit l'organisation syndicale se permet d'afficher au nom de l'établissement ce qui pose bien des questions, soit c'est personne et cela pose tout autant de questions. Dans tous les cas, il y a comme quelque chose d'**anormal**...

Ca nous rappellerait presque lors de notre élection il y a 4 ans, quand lors d'une réunion la directrice nous avait demandé de faire valider par la CFDT soit l'autre syndicat tout ce qu'on faisait, de passer par eux dans le circuit qu'elle voulait nous faire croire normal alors que nous sommes bien 2 sections officielles et distinctes. L'autre syndicat ne l'a pas contredite et semblait attendre ce « gobage » de section. Ah quel souvenir ! Sud Santé Sociaux ne sera jamais un syndicat de conflit d'intérêt, nous ne représentons pas nos petites personnes, nous sommes élus par les agents et nous avons des comptes à rendre aux agents. Nous les représentons, il ne faut pas l'oublier. Ce n'est pas le salon de thé.



Direction par intérim : Mme CALMON, directrice de l'hôpital de Rambouillet, assure la direction par intérim de l'hôpital gérontologique Philippe Dugué depuis le 1^{er} Juillet 2022. Un premier rendez-vous rencontre est posé entre la direction et la section.

Préavis de grève : la fédération Sud Santé Sociaux a déposé un préavis de grève pour le mois d'Août 2022.



Fédération SUD Santé Sociaux

Monsieur François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Monsieur Jean-Christophe COMBE
Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et
des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Monsieur Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du Plein emploi et de
l'Insertion
Hôtel du Châtelet,
127 Rue de Grenelle 75007 Paris

Paris, le 22 juillet 2022

Objet : Préavis de grève mensuel SUD Santé-Sociaux à partir du 01 août 2022 au 31 août 2022.

Messieurs les Ministres,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national du 01 août 2022 au 31 août 2022 de 00 heure à 24 heures.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- L'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social, chargées d'une mission de service public et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public.

- Les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.

- L'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,

- Aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

Aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- Un salaire net minimum à 1700€.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la FPH.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- L'abrogation de l'obligation vaccinale.
- L'abrogation du passe sanitaire.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteints par le covid-19.
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- L'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés et l'ouverture de nouveaux lits à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiarisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,
Jean-Marc Devauchelle

Fédération SUD Santé Sociaux – 70 rue Philippe de Girard – 75 018 PARIS Téléphone : 01 40 33 85 00

FAX : 01 43 49 28 67 – contact@sudsantesociaux.org – www.sudsantesociaux.org



Dégel du point d'indice : le point d'indice des fonctionnaires a augmenté à hauteur de 3,5%. Ce dégel concerne tous les agents des trois fonctions publiques, contractuels compris. Il devrait être effectif au mois d'Août 2022 avec effet rétroactif au 1er juillet. Pour vous donner une idée, cela représente quelques dizaines d'euros brut de plus par mois.

Exemples :

Secrétaire de mairie avec 15 ans d'expérience : +57,30 euros brut par mois.

Gardien de la paix avec 15 ans d'expérience : +68,50 euros brut par mois.

Infirmier anesthésiste avec 8 ans d'expérience : +91,10 euros brut par mois.



Commissions de formation : pour présenter et discuter le plan de formation 2023, les commissions se réuniront les 8 et 15 Septembre 2022.

CGOS : vous pouvez demander vos prestations financières en cette période de vacances (prestation vacances, centre de loisir/garde d'enfant, prestation sport/loisir/culture adulte et enfant, chèques-vacances mais aussi séjours/vacances, avantages conso, logement, finances, CESU, billetterie, etc...), nous vous conseillons d'aller consulter leur site. Les offres et tarifs étant publiés régulièrement et changeant selon les trimestres, il est intéressant d'aller y faire un tour de temps en temps pour voir les nouveaux avantages.





Les dernières instances CTE et CHSCT ont eu lieu le 17 Juin 2022. Les comptes rendus (PV) sont accessibles à l'ensemble du personnel comme d'habitude. Le chemin d'accès est le suivant :

Ce PC puis **commun** puis **instances-Planning-CR et PV** puis **dossier CTE** ou **dossier CHSCT**.

Nom	Modifié le	Type	Taille
Chambre des erreurs	06/12/2016 17:04	Dossier de fichiers	
Comité Ethique	03/03/2022 14:25	Dossier de fichiers	
Commandes	25/05/2022 15:31	Dossier de fichiers	
Commissions suivi CVS	30/05/2022 10:31	Dossier de fichiers	
Commun	20/06/2022 10:23	Dossier de fichiers	
ConfigTechnique	28/03/2018 10:03	Dossier de fichiers	
CPOM_MAS_2019-2023	28/04/2022 17:17	Dossier de fichiers	
Crise COVID	12/06/2022 13:36	Dossier de fichiers	
Developpement Durable	10/06/2022 17:08	Dossier de fichiers	
Elections_temp	19/01/2018 12:22	Dossier de fichiers	
Experts Visiteurs - HAS - V2020	01/06/2022 15:41	Dossier de fichiers	
Experts Visiteurs V2014	26/01/2022 11:29	Dossier de fichiers	
GHT	09/04/2018 17:04	Dossier de fichiers	
Hopital Manager	25/06/2021 10:29	Dossier de fichiers	
Identito Vigilance	20/01/2022 10:45	Dossier de fichiers	
Instances - Planning-CR et PV	23/10/2019 10:28	Dossier de fichiers	
Interim + stagiaire	20/06/2022 10:57	Dossier de fichiers	
Liste des résidents	20/06/2022 09:34	Dossier de fichiers	
Maison des familles	25/07/2018 16:13	Dossier de fichiers	

En attendant la diffusion voici quelques extraits.

Au CHSCT :

- Passage de Mme Héry-Le Pallec Maire de Chevreuse : après un temps d'échange dans son bureau avec la directrice, la Maire vient 15 minutes en instance pour informer que le poste de directeur·trice ne serait pas pourvu avant Février 2023, n'étant même pas encore publié. Elle informe de son intention de défendre l'établissement pour éviter une direction commune.
- Projet architectural : point d'étape : le projet a été validé par le Conseil Départemental et les organismes de tutelles. Les travaux devraient débuter le 1^{er} Juin 2023 et durer jusqu'à fin 2025.
- Gestion des admissions en période estivale : une réunion se tiendra tous lundi pendant l'été pour évaluer au réel le nombre d'admissions possibles en fonction de la situation en terme de nombre de personnels.
- Organisation de la direction au départ de Madame David : Mme CALMON, directrice de Rambouillet, assurera l'intérim de direction à compter du 1^{er} Juillet 2022 et jusqu'à ce qu'un recrutement de directeur·trice soit réalisé. L'ARS a imposé une non publication du poste en lien avec le statut (intitulé précis du diplôme) recherché. Cela peut aussi laisser penser que l'ARS aurait un projet de direction commune encore inavoué.

Points demandés par le syndicat CFDT :

- Sous-effectifs dans certains services posant des problèmes de sécurité aux conséquences potentiellement graves : la réponse donnée est celle de problèmes de recrutement, d'absentéisme, d'intérimaires qui ne viennent pas.
- Réactualisation du protocole COVID : la cadre supérieure de santé répond être en attente du protocole qui sera envoyé par le Dr Rousseau, médecin du GHT.
- Lieu pour la prise des repas pour les agents n'ayant pas la possibilité de sortir du service (service en isolement COVID) : la directrice autorise les agents à manger dans le salon du service puisque les résidents mangent en chambre, mais en apportant leur propre repas. Il n'y aura pas de plateau pris en charge par l'établissement et la prise de repas en salle de transmission reste interdite.

Points demandés par le syndicat SUD Santé Sociaux :

- Organisation prévue pour les conditions de travail durant la période estivale : la cadre supérieure de santé dit ne pas avoir reçu de candidatures pour des jobs d'été, une personne revient travailler à la sortie de l'école d'infirmière en tant qu'infirmière, des vacances d'IDE sont prévues, les demandes d'intérim ont été faites. Le mois d'Août serait plus difficile à organiser que le mois de juillet en tenant compte de tous les congés.
- Vigilance concernant le travail en 12h et les nécessités de service : une liste de personnel volontaire pour faire des 12h va être créée. **Il n'est pas obligatoire d'accepter de faire 12 heures. Il ne faut pas confondre nécessité de service et 12 heures** : une continuité de service s'apprécie le jour-même, si la relève n'est pas arrivée on n'a pas le droit de quitter le service. Prévoir des 12 heures à l'avance est illégal, une continuité de service ne peut pas être organisée (sinon c'est un défaut d'organisation, pas une nécessité de service).
- Inégalités entre les agents : face aux remontées de difficultés quand les agents des services doivent aller aider dans les autres services, un tableau va être créé dans chaque unité. Ce tableau reprendra le nom de tous les agents du service et les derniers qui sont allés aider, pour qu'à tour de rôle en cas de besoin il soit clair de savoir à qui est le tour et que tout le monde soit concerné de la même façon.

Au CTE :

- Instauration de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : ce décret ne concerne que les attachés d'administration, adjoints des cadres, assistants médico-administratifs. A Chevreuse cela représente 3 agents seulement.
- Bilan social 2021 : une partie des données est manquante, c'est un bilan édulcoré dans un contexte de changement de personnel administratif qui a été présenté. Le prochain aura le temps d'être mieux préparé.
- Bilan financier 2021 : certains points doivent être vérifiés. Les dépenses concernant les charges de personnel sont importantes. Le bilan est validé sous réserve.

- Protocole sur le versement du rattrapage CTI pour le SSIAD et la MAS : la dernière partie a été versée sur la paie du mois de Juillet.

Points demandés par le syndicat CFDT :

- Protocole des élections de la fonction publique hospitalière : réunion à poser.
- Négociation pour la création d'une commission spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail dans le cadre des nouvelles instances à l'issue des élections 2022 : réunions à voir. Sud Santé Sociaux avait déjà sollicité la direction qui n'avait pas pu répondre positivement (mail ci-contre).
- Retard sur le versement des paies : le calendrier n'est pas suivi par la trésorerie, ce n'est pas au niveau de l'établissement.

Objet: RE: instances
De: DAVID Aline
À: hgsud
Date: 15.02.2022 15:20

Madame GOVEDAROVIC,
Au vu de la charge de travail de chacun dans le cadre de la préparation du passage des experts visiteurs, je n'ai qu'un maigre espoir de pouvoir amorcer ce dispositif avant.

Bonne journée

Aline DAVID
Directrice de l'Hôpital gériatrique de CHEVREUSE
06.61.36.23.85

1 rue Jean Mermoz
78472 CHEVREUSE CEDEX
01.30.07.34.00
Etablissement partie du GHT 78 Sud

-----Message d'origine-----
De : hgsud <hgsud@merim.net>
Envoyé : lundi 14 février 2022 17:21
À : DAVID Aline <adavid@ght78sud.fr>
Objet : instances

Bonjour Madame DAVID,

Nous vous sollicitons en référence au journal officiel de Décembre 2021, par rapport à une formation ou une commission en vue des futurs CSE. Etant un établissement employant entre 50 et 200 agents, la direction souhaite-elle mettre en place une formation pour les commissions spécialisées en vue des futurs CSE ?
Peut-être que notre terme n'est pas exact.
Néanmoins l'idée est simplement de pouvoir y réfléchir car il est mentionné un délai de 8 mois avant les CSE qui débutent en 2023.
S'il y a quelque chose à organiser, cela devrait donc intervenir sur le premier semestre 2022.
Peut-être pouvons-nous le mettre à l'ordre du jour des instances du mois de Mars 2022.

Points demandés par le syndicat SUD Santé Sociaux :

- Ouverture du portail numéro 5 : la réponse est non car si les visiteurs ne passent pas par l'accueil le contrôle des pass sanitaires et l'enregistrement sur le registre ne peuvent pas être effectués.
- Ouverture des portes menant à l'intérieur de l'établissement depuis le parking numéro 5 : la réponse est la même. Quelques dérogations ont été attribuées à quelques agents pour des raisons de santé.
- Organisation du service RH : la section explique la difficulté pour les agents d'obtenir des renseignements. La responsable RH répond que des formations vont être remises en place dont la paie et la formation, elle propose que quand le service RH n'a pas la réponse à la question d'un agent il lui donnera un RDV pour revenir, laissant un temps de recherche. Il est évoqué que des tâches simples comme la mise à jour de la liste du personnel pose déjà question. A suivre.
- Nouveau protocole de recrutement : quel que soit le poste concerné, les candidatures sont à envoyer au service RH. Ce dernier réalise un pré-tri avant d'envoyer les CV retenus au cadre du service correspondant. Il avait été souligné le discours de la cadre supérieure de santé disant ne pas recevoir de candidatures, alors que des CV sortaient de l'imprimante commune ou que des agents étaient en contact avec des candidats assurant avoir envoyé leurs CV et n'avoir jamais été appelés. La direction valide que ce soit le service RH qui reçoive les candidatures, puis que chacun des cadres s'occupe directement des entretiens d'embauche pour son ou ses services.
- Protocole journée de solidarité : cette année encore il apparaissait que ce n'était pas clair pour tout le monde et que selon les services le fonctionnement diffère. La direction rappelle :

La journée de solidarité est **obligatoirement à faire pour tout le monde**, pas de différence.

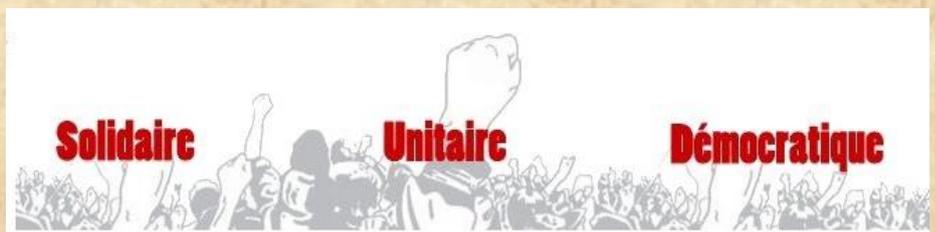
On peut donner un RTT ou des heures supplémentaires mais on ne peut pas donner de CA.

Cette journée n'est **pas obligatoirement à faire le lundi de Pentecôte. Vous pouvez très bien venir travailler soit un autre jour férié de votre choix, soit un autre jour dans l'année où vous ne travaillez pas normalement. Il faut prévenir** votre responsable pour validation et pour que le fait que vous avez effectué votre journée puisse être tracée.

- Demande de démission de la cadre supérieure de santé : la volonté de l'intitulé était d'exprimer une exaspération de faire remonter les mêmes problématiques depuis des mois sans que rien ne semble évoluer, recevant régulièrement des plaintes de différents agents. Une liste des sujets revenant dans les témoignages a été présentée : plannings réalisés incorrects, problème de communication, agents qui se sentent agressés verbalement, différence de traitement entre le personnel, gestion de ses équipes, manque d'organisation. La cadre supérieure de santé a pris des notes pour pouvoir étudier ces questions à distance, nous lui avons rappelé qu'elle occupait un poste clé et qu'il y avait donc de fortes attentes concernant son travail. La direction se met en défaut en ciblant des personnes plutôt qu'un syndicat, la CFDT attaque SUD et a bien défendu la cadre supérieure de santé tout en disant qu'elle recevait les mêmes plaintes des agents, mais que par stratégie pour l'établissement (qui nous est développée lors de l'instance mais que nous n'écrivons pas ici), il ne fallait rien dire. On n'a peut-être pas tout compris, mais il nous semblait qu'être représentants du personnel c'était justement ne pas taire la parole et le vécu des agents....

En bref, encore des instances où est joué le numéro habituel laissant penser que la direction et un seul des syndicats (qui par moments laissent échapper des tutoiements entre eux d'ailleurs) se sont réunis dans un bureau pour écrire le scénario à suivre. Comment ça va se passer maintenant que la direction va changer ?

Sud Santé Sociaux ne changera pas sa ligne de conduite : nous ne sommes pas là pour la stratégie politique, nous sommes là pour les agents.



Rappel dans le fonctionnement de l'établissement :



**EST TOUJOURS D'ACTUALITE LA CONTINUITE
D'APPLICATION DES GESTES BARRIERES !**

Pour vous aider, par exemple PENSEZ AUX 3 M : Mains, Masque, Mètres de distance.

Comme tous les 4 ans, nous serons tous appelés à **voter pour nos représentants du personnel le 8 Décembre 2022**. A ce jour, deux syndicats se présentent dans l'établissement ce qui est une bonne chose puisque cela vous donne le choix.

Qu'ont fait les représentants de la section Sud Santé Sociaux pendant ces 4 ans ?

- Découverte des missions car c'était une première pour nous, tout en continuant d'exercer nos propres métiers.
- Participations aux diverses réunions (cellules covid, lignes directrices de gestions, commissions de formations, etc...).
- Défense de plusieurs dossiers individuels, sans jamais vous demander de payer : être représenté est un droit, nous sommes élus pour ça, vous votez pour être représentés vous n'avez pas obligation à payer en plus. Vous dire qu'il faut payer une cotisation pour obtenir une réponse à vos questions est tout simplement honteux.
- Participation chaque mois aux conseils départementaux, occasion de discuter des orientations du syndicat, de poser des questions, de se renseigner, d'échanger avec tous les autres collègues et toutes les sections SUD des autres établissements du département.
- Participation aux CCP (conseils de discipline pour les contractuels à Poissy).
- Diffusion d'un journal pour vous transmettre quelques informations.
- Nous avons travaillé pendant la crise covid avec vous : non nous n'étions pas à la maison, vous nous avez vus, nous avons diffusés des tracts, étions en contact avec la direction, avons travaillé et avons porté ces tenues entières où on ne voyait plus que nos yeux, avons porté ces masques et ces lunettes qui faisaient mal au visage et derrière les oreilles, avons été au chevet des résidents positifs comme négatifs. Bref, on était sur le terrain, avec vous.

Et tout ceci tout en continuant nos métiers, car nous n'étions pas déchargés à 100% mais environ une semaine par mois en comptant toute l'équipe. Nous pensons que continuer de travailler permet d'avoir une crédibilité auprès des agents : c'est vivre le même rythme qu'eux et connaître la réalité du terrain.

Si vous aussi vous souhaitez avoir du temps de travail syndical pour œuvrer avec nous, vous êtes les bienvenus. Vous pouvez être membre de la section, titulaire ou simplement remplaçant dans une instance.

Les listes des personnes qui se présentent pour chaque instance (CSE, CAP locales, CAP départementales, CCP) seront déposées au plus tard le 27 Octobre 2022.

S'inscrire sur une liste n'est pas un engagement à vie. Les mandats sont donnés pour 4 ans, mais si vous vous rendez compte que cela ne vous plaît pas, vous êtes libres d'arrêter à tout moment. Si ça vous intéresse, vous continuez.



Pour rire un peu et relativiser parce qu'il y a des choses plus graves dans la vie...A lire avec second degré.



Les autoroutes du sud j'aime bien.
Mais arrivé au 28 ème péage je leur ai dit :
"Les gars moi à la base je voulais rouler sur
l'autoroute. pas acheter l'autoroute "

Enfant (n.a):
Créature qui n'écoute pas quand vous
l'appellez 20 fois mais qui peut vous entendre
ouvrir un paquet de gâteaux à trois chambres
de distance



Quand tu sors ce pot tu sais que tu vas manger
la même chose pendant les 3 prochains jours

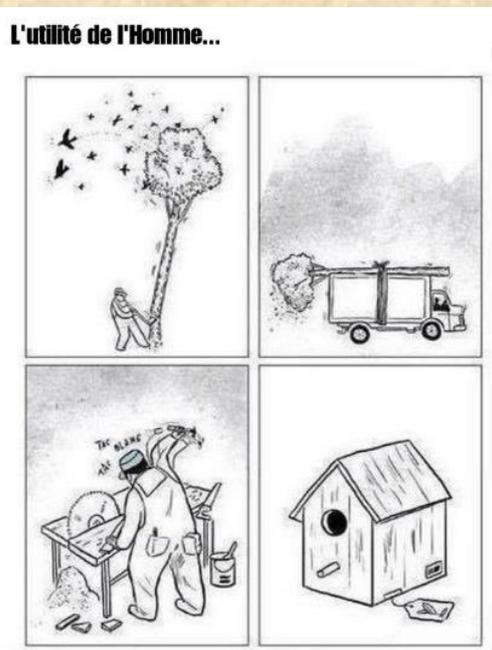
Je suis en désaccord avec mon mari au sujet
des prochaines
vacances.
Moi, je veux aller aux Maldives et lui il veut
venir avec moi.



Prendre des selfies avec son meilleur ami



J'ai cru qu'il s'agissait d'une brioche



Dans notre entreprise, nous avons depuis
environ un an un jour de repos le lundi.
Cela fonctionne si bien que nous voulons
bientôt en parler à la direction de
l'entreprise.

- Tu fais quoi sur ton vélo d'appartement?
- Je m'entraîne.
- Et pourquoi tu ne pédales pas ?
- Je suis dans une descente!



Premier jour d'école !

N'hésitez pas à contacter les représentants du personnel SUD Santé Sociaux en cas de besoin.

Le local syndical se trouve au deuxième étage, côté SSIAD (côté opposé aux vestiaires).

Vous pouvez aussi nous laisser un mot dans la boîte aux lettres dans le couloir des vestiaires.

Si vous souhaitez adhérer, sachez qu'il n'y a que 4 prélèvements dans l'année, les cotisations sont trimestrielles. Chez SUD SANTE SOCIAUX, vous payer pour 3 mois l'équivalent de ce que vous payez parfois pour un seul mois dans chez d'autres syndicats.

Nous rejoindre ou adhérer :

Section SUD Santé Sociaux
1 rue Jean Mermoz
78 460 Chevreuse

☎ H.G. P. Dugue : 01 30 07 31 04

☎ Département : 06 49 65 61 58

@ : hgsud@nerim.net



www.sudsantesociaux.org



SUD Santé Sociaux 78

Vos représentants du personnel de la section SUD SANTE SOCIAUX : une équipe.

Alysée Govedarovic, psychologue, suppléante au CHSCT

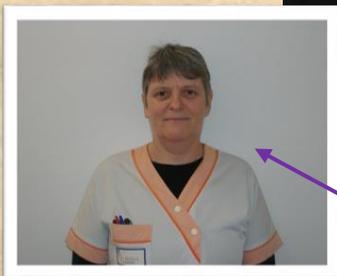
Suzanne Hadjedj, animatrice, titulaire au CTE

Marie-Hélène Touffait, AS, titulaire au CTE



Véronique Cornu, AS, titulaire au CHSCT

Armelle Hoffele, OP, suppléante au CTE



Marie-Hélène a pris sa retraite en ce début d'été 2022, après plus de 30 ans de service ! Nous lui souhaitons plein de bonnes choses !



La section voit donc une personne de moins dans son équipe. En fonction des élections du 8 Décembre 2022, la composition de l'équipe et la répartition du temps de travail dédié au syndicat seront un peu revues. Si vous souhaitez vous investir davantage dans la vie syndicale, la vie de l'établissement, la représentation du personnel, les candidatures sont les bienvenues et seront étudiées en équipe !

